Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024 Publication : 10/12/2024



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE₁₀

Page: 1 /

AVENANT N° 3

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN 9 rue des Prairies 42410 PELUSSIN

SIRET 244 200 895 00054

Tel: 04.74.87.30.13 - Courriel: ccpr@pilatrhodanien.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL ADOC - Assistance Développement Organisation Conseil

1 Boulevard Déodat de Séverac

31770 Colomiersadoc.toulouse@orange.fr

05.61.49.57.88

SIRET: 401 080 213 000 36

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A PELUSSIN

Date de la notification du marché public : 22 février 2022

Durée d'exécution du marché public : 15 mois.(suspension du délai du 17 juin 2022 au 13 mars 2023)

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT: 25 675 €: tranche ferme

Montant TTC: 30 810 €

Page: 2 /

042-244200895-20241205-D 2024 55-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024 Publication : 10/12/2024

Avenant 1 : affermissement de la tranche optionnelle

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 17 025 €

■ Montant TTC: 20 430 €

Nouveau montant du marché public après avenant 1 :

Taux de la TVA : 20 %

■ Montant HT: 42 700 €

■ Montant TTC: 51 240 €

Avenant 2 : accompagnement pour les études de conception (ESQ, APS, APD)

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 11 825 €

■ Montant TTC: 14 190 €

Nouveau montant du marché public après avenant 2 :

Taux de la TVA : 20 %

■ Montant HT: 54 525 €

■ Montant TTC: 65 430 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Article L.2194.1

Depuis mars 2022, le bureau d'études ADOC accompagne la CCPR dans sa réflexion sur la réhabilitation de la piscine estivale intercommunale à Pélussin.

Sa mission a débuté avec la définition du programme et se terminait avec la fin de la procédure de choix de la maitrise d'œuvre.

A l'issue du choix de la maitrise d'œuvre, et face à l'importance et à la complexité du projet, l'avenant 2 a prolongé la mission du Bureau d'études ADOC afin de nous accompagner en tant qu'AMO durant les études de conception d'avant-projets (stade ESQ, APS, APD).

Au regard de cette phase qui se termine, il apparait que l'accompagnement du Bureau d'études ADOC s'est révélé primordial et nécessaire face à des situations rencontrées et notamment la liquidation judiciaire d'un co-traitant et la découverte d'erreurs d'évaluations du bureau des fluides.

Sans accompagnement, la CCPR n'aurait pas eu les compétences ni les moyens techniques de faire face à ces difficultés.

A ce jour, la phase APD est terminée et le projet entre en phase de conception avec les études PRO puis le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux.

Les études de conception sont déterminantes pour la réalisation du projet.

Face à toute la complexité de ce projet et au regard de l'expérience passée, il apparait nécessaire de prolonger la mission du cabinet d'études ADOC.

Page: 3 /

042-244200895-20241205-D 2024 55-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024 Publication : 10/12/2024

Cet accompagnement consistera ?

- En phase PRO: à vérifier l'adéquation entre le niveau qualitatif du projet et sa traduction en termes d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, avec une attention particulière sur la bonne prise en compte par le MOE de l'ensemble des prescriptions fonctionnelles et techniques prévue dans le programme technique.
- En phase consultation des entreprises : à assister la CCPR pour s'assurer de l'adéquation du DCE avec les objectifs du programme technique détaillé, et à regarder la cohérence technique entre le projet d'AAPC et de RC.

Le bureau d'études ADOC a une parfaite connaissance du dossier puisqu'il nous accompagne depuis l'origine du projet et nous avons apprécier à plusieurs reprises sa présence à nos côtés pour défendre les intérêts de la CCPR. Le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence engendrerait un coût supplémentaire et une perte de temps précieux au regard du travail déjà accompli par le cabinet ADOC.

Ainsi, il parait économiquement plus pertinent de confier cette nouvelle mission au cabinet ADOC.

Incidence financière de l'avenant :					
L'avenant a une incider (Cocher la case correspor		ur le montant du ma	arché	public :	
	Non	I	\boxtimes	Oui	
Montant de l'avenant :					

Taux de la TVA : 20 %
 Montant HT : 6 800.00 €
 Montant TTC : 8 160.00 €

% d'écart introduit par l'avenant (avenants 1, 2 et 3 cumulés) : 138.85 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20 %
 Montant HT : 61 325.00 €
 Montant TTC : 73 590.00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Dublication : 10/12/2024

		Publication 10/12/2024
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Virginie COLLIGNON, gérante ADOC	Colomiers, le 4 décembre 2024	

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

EXE10 - Avenant 3

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: Pelipois, le 5 décembre 2024

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé certifié exécutoire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

accuse certifie executoire

Réception par le préfet : 10/12/2024 Publication : 10/12/2024

Le titulaire signera la formule ci-desse	
J	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
	A le
	Signature du titulaire,
En cas d'anyoi en lettre recon	nmandé avec accusé de réception :
	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)
En cas de notification par void	e électronique :
(Indiquer la date et l'heure d'accusé d	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de
l'accord-cadre.)	

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-244200895-20241205-D_2024_55-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024 Publication : 10/12/2024